

Définition de la formation continue

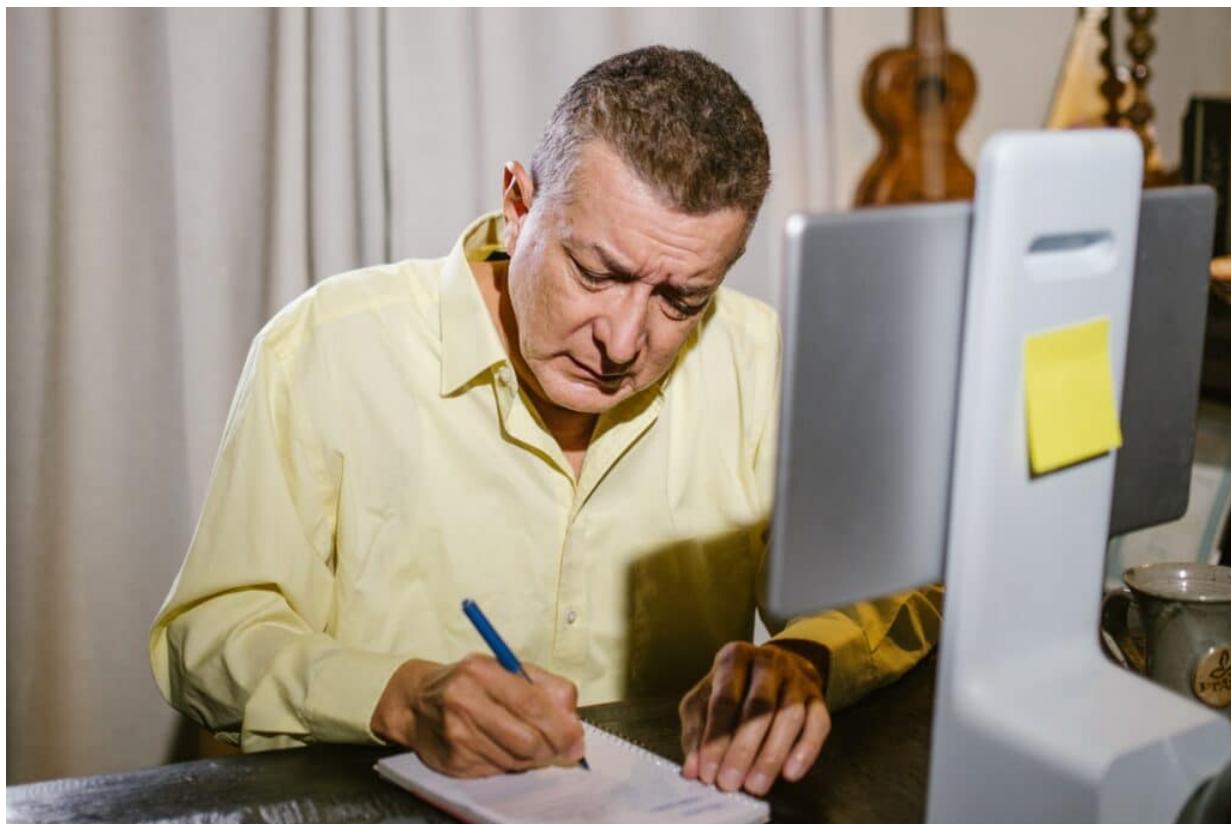
La formation continue (aussi appelée formation pour adultes, formation professionnelle continue ou formation tout au long de la vie) s'adresse à tous les actifs, qu'ils soient salariés, indépendants ou demandeurs d'emploi. Elle désigne le fait de se former après avoir fait son entrée sur le marché du travail. L'objectif est alors de maintenir ses compétences ou de les développer afin d'assurer son employabilité.

La formation continue est définie dans le code du Travail, article L6311-1, comme suit : « *La formation professionnelle continue a pour objet de favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle des travailleurs, de permettre leur maintien dans l'emploi, de favoriser le développement de leurs compétences et l'accès aux différents niveaux de la qualification professionnelle, de contribuer au développement économique et culturel, à la sécurisation des parcours professionnels et à leur promotion sociale. Elle a également pour objet de permettre le retour à l'emploi des personnes qui ont interrompu leur activité professionnelle pour s'occuper de leurs enfants ou de leur conjoint ou descendants en situation de dépendance* ».

Différence entre formation initiale et formation continue

La formation initiale correspond tout simplement au cursus scolaire classique suivi par un jeune étudiant. Elle vise à préparer l'arrivée dans le monde du travail en acquérant les compétences nécessaires à l'exercice du métier de son choix, en accord avec les études choisies. La formation initiale est donc tout simplement la première formation obtenue au terme d'un cycle d'étude (CAP, Bac Pro, BTS, Licence, Master...). Elle est souvent gratuite, de longue durée et à temps plein.

La formation continue ne s'oppose donc pas à la formation initiale mais vient la compléter. Toutefois, on peut noter des différences dans leurs fonctionnements : la formation continue est payante mais accessible grâce à divers financements, elle n'est pas toujours sanctionnée par un diplôme (comme c'est le cas avec les modules professionnalisants donc l'objectif est d'acquérir une compétence précise), elle peut se dérouler sur un temps très court et parfois se suivre à mi-temps.



La formation continue est l'opportunité de donner un nouveau souffle à sa carrière professionnelle, quel que soit notre âge ou notre parcours.

Quel est l'intérêt de la formation continue ?

Vous pouvez vous demander pourquoi suivre une formation professionnelle continue si vous avez déjà fait des études ? Cela peut être intéressant à différents moments de sa vie et pour servir plusieurs objectifs :

- Compléter les enseignements acquis pendant les études en formation initiale,
- Mettre à jour ses connaissances après une interruption de son activité professionnelle (pour cause de grossesse ou de maladie) ou pour faire face aux évolutions de sa profession (développement de nouvelles technologies par exemple),
- Acquérir de nouvelles compétences en vue d'une évolution ou d'une reconversion professionnelle,
- Obtenir un diplôme ou une qualification afin de changer de poste ou d'entreprise.

L'avantage de la formation continue est que son contenu est souvent personnalisable : le programme est adapté à chaque stagiaire suivant son expérience, ses diplômes et ses objectifs.

Qui peut prétendre à la formation continue ?

Comme l'indique son appellation de « formation tout au long de la vie », la formation continue est accessible à tout moment de sa carrière professionnelle ou après une interruption de travail, à partir de 18 ans et sans limite d'âge. Il est possible de se former dans tous les domaines, partout en France, grâce à des organismes tels que le Greta Paris Industrie Développement Durable (GPI2D).

Les parcours de formations professionnelles sont payants mais de nombreux financements sont à disposition pour permettre au plus grand nombre d'y accéder ; par exemple en mobilisant son Compte Personnel de Formation (CPF) ou en faisant appel au plan de développement des compétences de son entreprise. Les demandeurs d'emploi peuvent également bénéficier de subventions ou profiter de formations financées par la Région, Pôle Emploi ou l'État. Enfin, il est possible de suivre une formation dans le cadre d'un contrat de professionnalisation ; le coût de formation est alors pris en charge par un OPCO.

Que vous soyez en recherche d'emploi ou en poste, déjà diplômé ou non, il est donc important de connaître ce qu'est la formation continue et comment en bénéficier. Vous avez un projet de formation ou de reconversion professionnelle ? **Contactez-nous pour être accompagné dans vos démarches et trouver le parcours qui vous convient : contact@gpi2d.greta.fr ou par téléphone au 01 40 64 13 80.**

JE DÉCOUVRE LES FORMATIONS DU GPI2D